

ANNEXE

Objectifs pédagogiques de la formation relative à la vaccination l'administration du vaccin grippal par les pharmaciens aux patients adultes

Objectifs Pédagogiques

Partie 1 : Rappels sur la Grippe A la fin du module, les pharmaciens seront capables de :

- a) Définir les caractéristiques immunologiques du virus de la grippe (structure, typologie, évolutions antigéniques ...)
- b) Définir la physiopathologie, les modes de transmission, la contagiosité, les principales complications, la séméiologie et l'épidémiologie de la grippe
- c) Connaître les facteurs de risque de complication et/ou de forme grave ; les groupes à risque ciblés par la vaccination
- d) Promouvoir les mesures de prévention (gestes barrières, vaccination, personnes à risques)

Partie 2 : Rappels sur la vaccination grippale : A la fin du module, les pharmaciens seront capables de :

- a) Connaître les principes de base de la vaccination
- b) Expliquer les recommandations sur la vaccination antigrippale
- c) Connaître les objectifs de couverture vaccinale, d'évolution du taux de couverture vaccinale ainsi que les données de mortalité et morbidité
- d) Connaître la notion d'immunité de groupe
- e) Définir les principales caractéristiques des vaccins grippaux commercialisés en France (inactivé/atténué, composition [tri/tétravalent, actualisation régulière des souches vaccinales], les modalités de production (délai, production sur oeufs embryonnés, etc), l'absence d'adjuvant, les voies d'administration possibles, la présentation, avantages et inconvénients des différents vaccins commercialisés ou à venir
- f) Connaître les contre-indications, et les effets indésirables
- g) Connaître l'efficacité et l'efficience globale de la vaccination grippale, selon l'âge et le terrain
- h) Connaître les schémas particuliers de vaccination
- i) Connaître la possibilité de co-administration avec d'autres vaccins
- j) Connaître les modalités et sites d'injection en population générale, pour les patients sous anticoagulants ou anti-agrégants plaquettaires, afin de les adresser à leur médecin

Partie 3 : Communication dans le cadre de la vaccination grippale par le pharmacien. (90 minutes) A la fin du module, les pharmaciens seront capables de :

- a) D'échanger avec le public autour de la vaccination grippale et de répondre à l'ensemble de ses interrogations (bénéfices attendus individuels et collectifs, effets indésirables potentiels ...)
- b) Positionner la vaccination grippale recommandée par rapport à d'autres produits se prévalant de prévenir la grippe, sans en faire la promotion.
- c) Expliquer au public le développement du rôle des pharmaciens comme professionnel de santé dûment formé au processus de la vaccination grippale.
- d) Communiquer avec les autres professionnels de santé (médecin traitant, infirmier...) et contribuer à la traçabilité de la vaccination
- e) Savoir communiquer avec les patients sur la prise en charge par l'assurance maladie et mutuelles.

Formation des pharmaciens- 10 mars 2017

Haut Conseil de la santé publique 4/5 Cet avis doit être diffusé dans sa totalité, sans ajout ni modification

Partie 4 : Organiser la vaccination en pharmacie. A la fin du module, les pharmaciens seront capables de :

- a) Décrire/Mettre en place le protocole vaccination par le pharmacien :
 - a. Recueil du consentement de la personne,
 - b. Administration du vaccin,
 - c. Traçabilité du vaccin administré et de l'acte vaccinal,
 - d. Notification au médecin traitant,
 - e. Elimination des déchets...
 - f. Circuit du vaccin y compris la chaîne du froid
- b) Repérer les problèmes cognitifs qui nécessiteraient d'orienter vers le médecin traitant
- c) Présenter l'organisation de la pièce où va être administré le vaccin et permettant de garder les patients pour une surveillance d'une quinzaine de minutes.
- d) Savoir appliquer les précautions standards et savoir gérer un accident d'exposition aux liquides biologiques (adresser aux urgences du CH le plus proche).
- e) Connaître les signes évocateurs d'une réaction anaphylactique post-vaccinale immédiate et retardée, et appliquer la conduite à tenir s'ils surviennent
- f) Utiliser les outils élaborés pour accompagner le pharmacien au bon recueil des informations dans le cadre de la vaccination par le pharmacien, et pour la traçabilité des actes vaccinaux.

Partie 5 : Accueil de la personne et vaccination

5.A Accueil et vérifications. A la fin du module, les pharmaciens seront capables de :

- a) Identifier les personnes éligibles*,
- b) Vérifier les critères d'éligibilité et les contre-indications à cette vaccination en pharmacie,
- c) Repérer les contre-indications médicales,
- d) Analyser les ordonnances (souvent pluri médicamenteuses) et, les dispensations antérieures de médicaments, le cas échéant par le dossier pharmaceutique (repérage des anticoagulants, anti-agrégants plaquettaires),
- e) Repérer des situations justifiant une orientation vers une consultation médicale**.

*Personnes éligibles : *adultes ayant une indication du calendrier vaccinal*

**Situations justifiant une orientation vers une consultation médicale : terrain immuno-déprimé, réaction allergique (en particulier immédiate et surtout lors d'une vaccination antérieure), traitement anti-coagulant ou par anti-agrégants plaquettaires.

5.B Administration du vaccin. A la fin du module, les pharmaciens seront capables de :

- a) Décrire les différentes étapes à suivre pour administrer le vaccin antigrippal par voie intramusculaire ou sous-cutanée,
- b) Appliquer les mesures d'hygiène préalables (lavage des mains, désinfection cutanée etc),
- c) Pratiquer la vaccination grippale par voie IM ou SC (outils de simulation, pratique sous contrôle d'un infirmier, médecin, pharmacien),
- d) Faire face à des situations concrètes, comme : vaccination d'une personne diabétique, sous chimiothérapie, porteuse de tatouages, sous anticoagulants, personne qui a eu un curage ganglionnaire axillaire etc....
- e) Savoir appliquer la conduite à tenir en cas de réaction anaphylactique,
- f) Mettre en place la traçabilité de l'acte vaccinal ; carnet de vaccination électronique, ou logiciel métier pour le pharmacien, pour la personne vaccinée (carnet de vaccination papier ou dématérialisé), dans le cadre du parcours vaccinal. Préciser : date , lot, nom du vaccin, personne ayant vacciné, (nom du vaccinateur et sa profession) dans le carnet de vaccination et dans le système de traçabilité du pharmacien,
- g) Connaître la procédure de "Notification des effets indésirables au système national de pharmacovigilance".

Partie 6 : Évaluation des compétences

- a) Modalités pratiques de réalisation de la formation : Les parties 1 et 2 peuvent être enseignées via une formation en e-learning. Les parties 3,4,5 devront être réalisées sous la forme d'un enseignement en présentiel
- b) Modalités pratiques de réalisation de l'évaluation :
 - a. une première évaluation de connaissance portera sur les parties 1 et 2, via une formation en e-learning
 - b. Les parties 3,4 et 5 seront évaluées sous forme d'une évaluation pratique. Une mise en situation sera réalisée afin d'évaluer le pharmacien du début à la fin de son contact avec le patient (accueil du patient + acte vaccinal + réponse aux questions du patient).